Coopération judiciaire: réseau européen de formation. Initiative France

2000/0829(CNS) - 02/09/2002

La commission a adopt le rapport d'Evelyne GEBHARDT (PSE, D) approuvant largement l'initiative de la France, sous rserve d'un certain nombre d'amendements, dans le cadre de la procdure de consultation. Estimant qu'il convient que le rseau soit institu non seulement pour la formation dans le domaine du droit pnal mais aussi dans celui du droit civil, la commission a adopt plusieurs amendements au texte pour reflter ce champ plus large. Elle souhaite par ailleurs que les objectifs du rseau englobent l'approfondissement de la connaissance mutuelle des systmes juridiques et judiciaires non seulement des tats membres mais aussi de l'UE. Entre autres points, la commission invite la Commission europenne assurer provisoirement le Secrtariat gnral et procder ensuite une valuation. Le comit directeur pourra ensuite dcider de transfrer la responsabilit du Secrtariat gnral. Enfin, la commission suggre de prvoir la possibilit d'inviter des reprsentants du Conseil de l'Europe assister aux runions du comit scientifique.